



# LA TÉLÉ- ASSISTANCE

## C'est quoi ?

La téléassistance est un dispositif vers nos bénéficiaires les plus anciens qui permet :

- De favoriser le maintien à domicile.
- De rassurer la famille et les proches.
- D'obtenir une assistance médicale en cas de besoin.

## Pour qui ?

Les OD pensionnés titulaires d'un avantage de droit direct (pension d'ancienneté, d'invalidité) et leur conjoint.

Les OD pensionnés titulaires d'un avantage de droit indirect (pension de réversion).

## Montant de la prestation

Prise en charge par la CMCAS sur les abonnements mensuels en complément éventuel des organismes suivants prioritaires :

- Fonds d'Action Sanitaire et Sociale dans le cadre du dispositif OSCAR.
- CARSAT (pour les bénéficiaires du régime général).
- APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie du Conseil Départemental).

Les frais d'installation et les options supplémentaires restent à la charge du bénéficiaire.

## Documents complémentaires

- Imprimé de demande d'aide sur la téléassistance
- Barème au 1<sup>er</sup> janvier 2024.